

Prise en charge des frais de stage des étudiants de BTS

DOSSIER FINANCIER

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :
Classe :
Adresse de l'hébergement habituel (pendant le temps scolaire) :
.....

Conditions de remboursement :

Sur la base de la (ou des) fiche(s) de remboursement remplie(s) par l'élève et visée(s) par le Professeur Responsable et le tuteur dans l'Entreprise :

a) Remboursement d'un aller/retour par jour.

Le nombre de kilomètres pris en compte est la distance entre le lieu d'hébergement pendant le stage et le lieu du stage (si elle est supérieure à la distance habituellement parcourue pour venir au lycée).

Les frais de transports : sont pris en charge par l'établissement sur les bases suivantes :

- **Train, car** : sur justificatifs (original) à fournir à l'issue du stage : **billets ou tickets portant indication du montant, reçus...**
- **automobile** : jusqu'à 5 cv : 0.25 €/km – de 6 à 7 cv : 0.32 €/km – 8 cv et plus : 0.35 €/km. (joindre la photocopie de la carte grise)

Aucune avance ne sera faite par l'établissement (impossibilité réglementaire)

Un élève peut prétendre au remboursement des frais de stage uniquement sur présentation de pièces justificatives (tickets bus, reçu, copie de la carte grise).

Les stages ayant lieu sur Château-Gontier ne donnent lieu à aucun remboursement.

Les demandes de remboursement, accompagnées de toutes les pièces justificatives, sont à remettre à l'intendance **au plus tard 2 semaines après la fin** de la période de formation en entreprise.

Tout dossier hors délai ou incomplet ne donnera lieu à aucun traitement et n'entraînera pas de remboursement.

Important : Etablir un dossier financier **complet pour chaque période de formation en entreprise**

Liste des justificatifs :

- Le dossier financier complet
- Etats des déplacements complétés et signés
- Justificatifs des frais de transport (tickets de train , bus...)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) – lors de la 1^{ère} demande
- Photocopie de la carte grise en cas de transport par véhicule personnel
- Convention de stage

Dépôt du dossier complet à l'intendance, bureau 105 ou 106.

ETAT DES DEPLACEMENTS POUR LES STAGES EN ENTREPRISE	
<p><u>Etudiant</u> :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Classe :</p>	<p>Adresse de l'hébergement durant le stage :</p> <p>Adresse du stage :</p>
<p>Moyen de transport : Bus, Train, Automobile (nombre de chevaux) :</p> <p>N° plaque minéralogique :</p> <p>Moyen de transport habituel pour venir au lycée :</p>	<p>PERIODE EN ENTREPRISE</p> <p>Du</p> <p>Au</p> <p>Nombre de jours effectifs en entreprise :</p>

DATE (au jour le jour)	Moyen de transport (cv)	Lieu du stage	Distance en kilomètres (aller/retour)	Frais transport (si train ou bus)	Observations
Total Général					
Cachet et visa de l'entreprise :			Vérifié par le professeur coordinateur, signature :		
			Certifié exact, l'élève :		

L'établissement remboursera 150 € maximum par période de 6 semaines de stage.

Cadre réservé :

Nbre de km parcourus pour la période :	Prise en charge du km	Montant à mandater